



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

territoires palestiniens

Question écrite n° 69035

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'aide financière et médicale apportée à la bande de Gaza depuis l'intervention israélienne « plomb durci ». Au-delà des responsabilités diverses qui sont celles des différents protagonistes de ce drame, par les envois de roquettes et de fusées, puis par l'intrusion militaire massive de l'armée israélienne, la population civile a beaucoup souffert de cette période d'affrontements militaires. La bande de Gaza pâtit tant du blocus israélien que de la domination du Hamas, sur cette population palestinienne. La France, qui est tout à la fois un pays ami d'Israël et des Palestiniens, se devrait d'intervenir pour aider les populations civiles habitant Gaza, victimes des bombardements israéliens, des représailles du Hamas (notamment contre les forces du Fatah). Une action financière, et notamment médicale, du Gouvernement français envers la population gazaouie devrait être promue, notamment par le chef de l'État et le Parlement de notre pays. Il serait donc souhaitable de mieux connaître notre action déjà entreprise dans cette partie du monde. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur ce dossier.

Texte de la réponse

La France s'est toujours opposée au blocus de Gaza, en exigeant l'application de la résolution 1860 du Conseil de sécurité des Nations unies. Elle étudie actuellement, avec ses partenaires de l'Union européenne, des mécanismes qui permettraient de faciliter la levée du blocus en prenant en compte à la fois les besoins palestiniens et les préoccupations sécuritaires israéliennes. Les mesures d'allègement adoptées par les autorités israéliennes vont dans le bon sens mais demeurent insuffisantes. La France considère qu'elles doivent être complétées, en particulier par l'augmentation des capacités des points de passage existants et la création de nouveaux points, par l'autorisation des exportations depuis la bande de Gaza et la libéralisation des conditions de circulation des personnes de et vers la bande de Gaza. La France est activement présente dans les Territoires. La conférence internationale des donateurs pour l'État palestinien, qui s'est tenue à Paris le 17 décembre 2007, a permis de réunir 7,7 Md\$ de promesses de dons en faveur du plan de réformes et de développement palestinien du Premier ministre Salam Fayyad. Nous attachons une importance particulière au suivi de ces engagements, en particulier lors de rencontres régulièrement organisées en présence de M. Fayyad, du ministre des affaires étrangères égyptien et des représentants des principaux donateurs (Union européenne, États-Unis, Norvège). De plus, le Président de la République a coparrainé, en mars 2009, à Charm al Cheikh, la conférence de soutien à l'Autorité palestinienne pour la reconstruction de Gaza. Enfin, 30 % de notre aide bilatérale aux Territoires palestiniens, d'un montant de 68 M par an depuis 2008, sont alloués à Gaza. L'amélioration du secteur de la santé est un axe majeur de l'action de la France à Gaza. Nous travaillons, en effet, à la réhabilitation de l'hôpital Al Quds, pour un montant de 2 M, et avons également mis en place un fonds de solidarité prioritaire d'appui aux capacités de l'UNRWA dans le domaine de la santé mentale, qui s'élève à 1,8 M. Par ailleurs, la France maintient, à Gaza, un centre culturel, ouvert de manière ininterrompue depuis 1982. Seule structure occidentale de ce type en activité dans cette zone, son rôle et son activité sont salués par l'ensemble du monde associatif gazaoui.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69035

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 janvier 2010, page 446

Réponse publiée le : 12 octobre 2010, page 11124